

Les défaillances d'entreprises remontent, les TPE représentent 90 % des défauts

« Les difficultés des TPE font remonter les défaillances d'entreprises », titre **Les Echos**, qui relève que si le niveau des défaillances d'entreprises reste à un niveau exceptionnellement bas, **la courbe remonte doucement**. Au deuxième trimestre, seules 6 587 entreprises ont ouvert des procédures collectives, selon Altares. A fin juin, moins de 20 000 emplois étaient menacés contre 43 400 un an plus tôt, selon le cabinet d'études. Le point de bascule observé au mois de mars se confirme. Sur un an, le recul des défaillances n'est plus que de 28 % à fin juin, contre 40 % à fin mars. **Les TPE de moins de six salariés représentent 90 % des défauts**. L'arrêt des dispositifs d'aides publiques leur a parfois été fatal. « L'envolée des prix des matières premières pourrait aggraver les difficultés des entreprises dont la trésorerie est tendue », alerte Thierry Million, chez Altares. Rappelant qu'« elles ont la possibilité de demander un PGE jusqu'à la fin de l'année », et conforté par le dynamisme de la reprise, il a néanmoins revu à la baisse ses prévisions pour 2021 et anticipe désormais entre 33 000 et 35 000 défaillances cette année. Et 10 000 de moins que ce qu'il attendait en avril. (**Les Echos, p.2**)